



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 25 MAI 2023

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt trois, le vingt cinq mai à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marcel VILLACA, Maire.

Etaient présents : Monsieur VILLAÇA Marcel, Maire, Mesdames HERITIER, SANTIN, Messieurs BERNARD, COULOUMY, Adjoints au maire, Mesdames CAMUZAT, MARSADIE, MARTIN –GAUTIE, RECCHIA, ROLLET, VERITE, Messieurs DUBAL, GISSELMANN, RALLIERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. BIGOT a donné pouvoir à M. COULOUMY
M. BOUSQUET a donné pouvoir à M. GISSELMANN
Mme CHEINEY a donné pouvoir à M. BERNARD
M. DECHELETTE a donné pouvoir à Mme SANTIN
M. FOURNIER a donné pouvoir à M. VILLAÇA
Mme PEREIRA DOS REIS a donné pouvoir à Mme HERITIER

Absents excusés : Mesdames BARDOT, HELMER, Monsieur LORNE.

A l'unanimité, Madame Aurélie CAMUZAT a été désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 est approuvé, à l'unanimité.

Il a été procédé au tirage au sort du jury criminel pour l'année 2024.

I – AFFAIRES GENERALES

1) Transfert au Sigeif de la compétence en matière d'infrastructures de recharges électriques (IRVE)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le transfert au Sigeif de la compétence portant sur l'installation et l'exploitation d'IRVE en voie publique, y compris notamment, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures.

2) Adhésion au Sigeif de la commune de Bures sur Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'adhésion au Sigeif de la commune de Bures sur Yvette pour la compétence de distribution du gaz.

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne
15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. : 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr

II- FINANCES

3) Budget Commune - décision modificative

Le conseil municipal, à l'unanimité, procède à des modifications de crédits sur certains articles sur le budget communal.

4) Fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de fixer les tarifs de la TLPE, comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et Pré enseignes (supports <u>NON</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et Pré enseignes (supports numériques)	
Superficie supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ²	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
17,70 € le m ²	35,40 € le m ²	70,80 € le m ²	17,70 € le m ²	35,40 € le m ²	53,10 € le m ²	106,20 € le m ²

5) Convention de participation des communes aux journées interco'Go

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la participation de la commune aux journées « interco'Go » à 600 euros.

6) SIGEIF – convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire pour les travaux d'enfouissement des réseaux situés sur une partie de la rue de la Marne

A l'unanimité, le conseil municipal approuve ladite convention à intervenir avec le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France pour les travaux d'enfouissement des réseaux situés rue de la Marne (dans sa partie située entre la route de Férolles et le n°12 de la rue de la Marne).

7) Convention relative à l'organisation de séances de découverte et de pratique du tennis auprès du public scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention avec l'association Tennis Club.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises par délégation du conseil municipal :

Modification de l'arrêté constitutif de la régie d'avances au sein du centre de loisirs

Avenant n°1 au contrat individuelle accidents corporels

Contrat de service et d'assistance de matériel électronique de communication

Contrat de maintenance de matériel électronique de communication

Marché d'entretien des locaux communaux

Contrat d'assurance du véhicule de la police municipale

Modification de l'arrêté constitutif de la régie recettes de l'espaces jeunes

Contrat pluriannuel pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs

Questions diverses

M. DUBAL interroge sur le fait que les repas du restaurant scolaire payés par les parents soient revendus par la commune sur la plateforme Too Good To Go.

M. COULOUMY rappelle que les produits de cette vente seront reversés à la caisse des écoles donc au profit des enfants de l'école.

M. DUBAL alerte sur le fait que les poubelles en centre-ville, près du cabinet médical, ainsi que celles sur la place du village, devraient être soit rangées dans un local poubelle, soit abritées, mais en aucun cas, rester à la vue de tout le monde tous les jours.

Pour les poubelles des logements collectifs, il indique que celles-ci sont sorties deux jours trop tôt et ne sont pas rentrées dès le lendemain.

M. VILLAÇA demandera au service de police municipale de lui présenter un arrêté municipal.

M. DUBAL demande la date de réouverture du parcours de santé. Un contact sera pris avec l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

La secrétaire de séance
Aurélie CAMUZAT



Le Maire
Marcel VILLAÇA

